

COMMUNIQUÉ

Groupe d'Action Locale Grand Verdon

Programme LEADER 2023-2027

La Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon et le Parc du Verdon, co-porteurs du « **Groupe d'Action Locale Grand Verdon** », sont heureux de vous annoncer que le territoire a été sélectionné par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour porter le programme européen LEADER 2023-2027, se voyant attribuer une enveloppe de près d'1,7 millions d'euros de FEADER¹ pour la période couverte. Ceci représente une enveloppe globale de plus de **2 millions d'euros de financements publics pour des projets divers, multi-partenariaux, innovants et structurants pour le territoire**, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés, et répondant à la stratégie définie par le territoire.

Programme LEADER, quésaco ?

Liaison **Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale**.

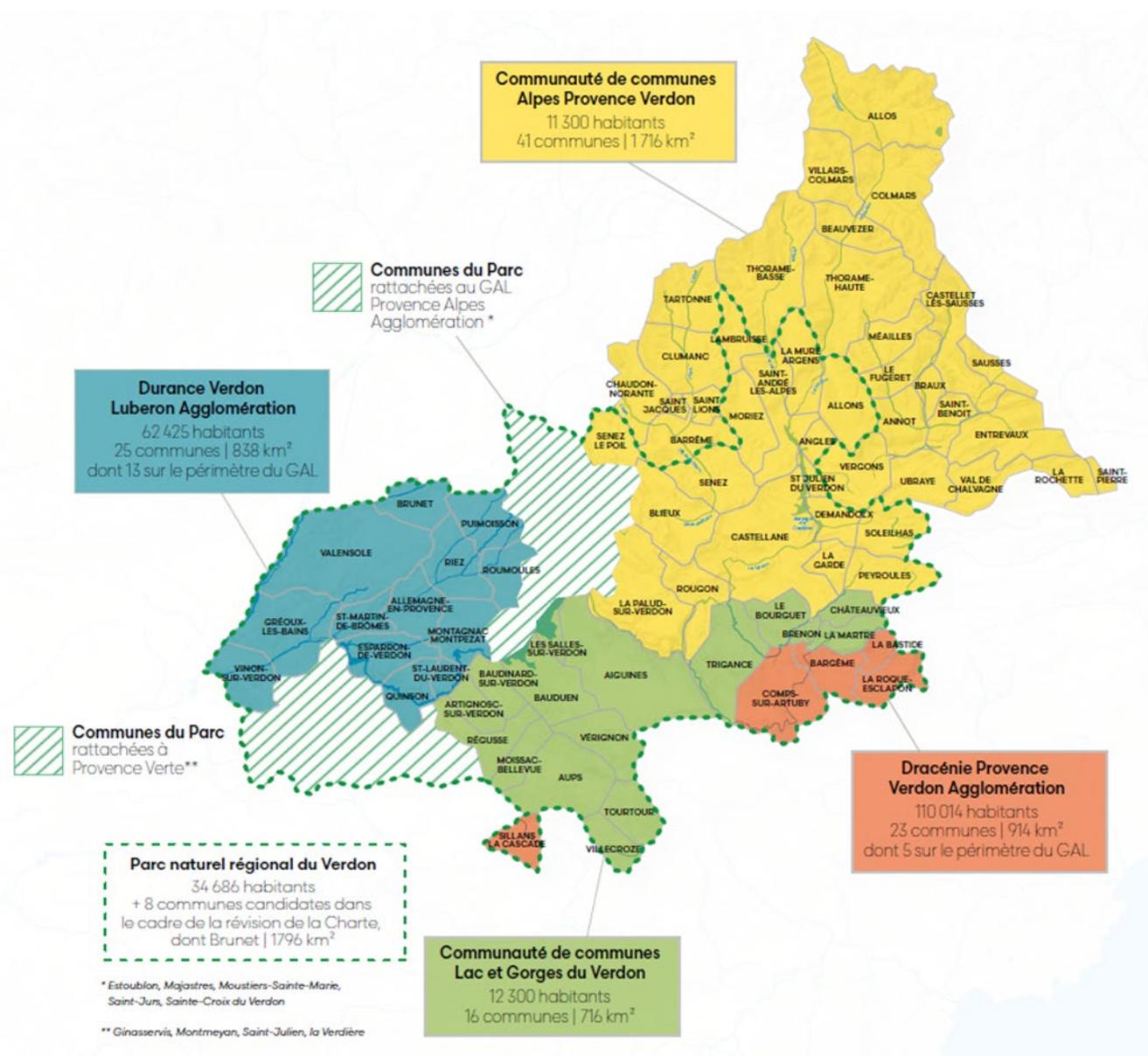
Depuis 1991 (et depuis 2000 sur le territoire du Grand Verdon), ce programme européen permet de financer des projets contribuant au développement des territoires ruraux, dans une démarche ascendante, la stratégie de chaque territoire LEADER répondant à ses propres besoins.

« Grand Verdon » : quel territoire ?

Le GAL Grand Verdon recouvre 75 communes des Alpes de Haute-Provence et du nord du Var : l'entièreté des Communautés de Communes Alpes Provence Verdon (04) et Lacs et Gorges du Verdon (83), 13 communes de l'est de Durance Verdon Luberon Agglomération (04) (Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, St-Laurent-du-Verdon, St-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon), et 5 communes du nord de Dracénie Provence Verdon Agglomération (83) (Bargème, La Bastide, Comps-sur-Artuby, La Roque-Esclapon et Sillans-la-Cascade).



¹ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Quelle **stratégie** locale de développement pour le Grand Verdon entre 2023 et 2027 ?

« Construire **ensemble** un territoire **résilient** »

Cette volonté forte se décline en 4 fiches-actions :

1. Développer la connaissance et sensibiliser par l'action culturelle et scientifique
2. Bien vivre ensemble dans un environnement de qualité
3. Préserver, gérer, valoriser durablement les biens communs
4. Accompagner la mutation vers une économie diversifiée, inclusive et soutenable

Un **GAL** : quésaco ?

Les territoires de projet LEADER sont constitués en **Groupes d'Action Locale (GAL)**. La gouvernance du GAL est exercée par son Comité de Programmation, **instance unique représentative de son territoire**, composée d'acteurs privés pour plus de la moitié de ses membres, et d'élus locaux.

Le rôle du Comité est de délibérer sur l'opportunité des projets qui lui sont présentés au regard de la stratégie du GAL, de leur attribuer des subventions, et de délibérer sur les éléments relatifs à la conduite administrative du programme LEADER.

Le GAL Grand Verdon recherche ses nouveaux membres privés

- Vous êtes un acteur économique et/ou associatif,
- Sur le territoire de la CCAPV, du plateau de Valensole et/ou du Haut-Var,
- Vous souhaitez vous engager bénévolement et concrètement pour le développement de votre territoire, sans avoir de mandat électoral dans une collectivité locale,
- Avec un vrai pouvoir de décision sur les subventions à attribuer aux projets candidats,
- Et un rôle d'ambassadeur du programme LEADER,
- Vous pouvez vous rendre disponible 3 à 4 soirées par an pour participer aux comités,

CANDIDATEZ avant le 15 septembre

[Formulaire en ligne](#) |

